

Mme Ricomes, Directrice régionale de l'ARS Hauts-de-France

Notre système de santé a d'immenses atouts que les Français souhaitent conserver mais il est encore trop axé sur le curatif, et peut générer des difficultés d'accès pour les populations les plus précaires et vulnérables.

C'est pour cette raison que le Gouvernement a adopté fin 2017 **la stratégie nationale de santé (SNS)**, qui se décline en différents plans thématiques, afin de mieux répondre aux besoins et aux attentes des citoyens en matière de santé. Les mots clés de cette stratégie sont **la prévention, l'accès aux soins et le collectif des professionnels**.

Pour aller encore plus loin, la stratégie de transformation du système de santé a été présentée le 18 septembre 2018. Intitulée « **ma santé 2022** », elle est composée de 58 mesures dont 10 mesures phares qui visent à améliorer l'accès aux soins, la qualité des soins et la coordination des professionnels. Avec cette stratégie, l'exercice isolé deviendra l'exception, les professionnels étant incités et encouragés à travailler de manière coordonnée, notamment grâce à **des mesures conventionnelles** négociées entre l'assurance maladie et les professionnels, **des mesures nationales** - déclinées pour certaines dès 2019 - et par **des actions concrètes de l'ARS** sur le territoire.

Le projet régional de santé (PRS) des Hauts-de-France, publié en juillet 2018, va également dans cette direction. Dans l'objectif de réduire les inégalités territoriales et sociales de santé, il a été conçu à partir **d'un diagnostic territorial** et a été bâti dans le cadre d'une **concertation large**, associant notamment les représentants des usagers et des professionnels. Il a donc vocation à répondre aux **besoins spécifiques de la population des territoires des Hauts-de-France**. A ce titre, les territoires les plus fragiles ont été ciblés, afin de définir les priorités à y mettre en œuvre et ce, dès la fin de l'année 2018.

Le PRS intègre en particulier les mesures du **plan d'accès aux soins présenté par le gouvernement en octobre 2017**, qui vise spécifiquement à répondre à l'enjeu des déserts médicaux. **Plusieurs des mesures de ce plan sont d'ores et déjà mises en œuvre et déployées** dans la région, en particulier dans le département du Pas-de-Calais, notamment la généralisation du stage en ville pour les étudiants de médecine, le développement des consultations avancées de médecins spécialistes organisées par les centres hospitaliers et les MSP, le soutien fort à l'exercice coordonné, le lancement des démarches de guichet unique (afin d'offrir un point d'entrée unique sur l'installation des professionnels de santé) et la filière d'excellence (qui vise à soutenir les lycéens issus des lycées situés en ZEP, désireux de faire des études de santé). Toutes ces mesures sont décrites dans la brochure réalisée par l'ARS et mise à disposition sur le site Internet de l'AMF.

Ces mesures sont **concrètes et leurs effets sont déjà perceptibles**.

En matière de santé, l'ARS n'agit pas seule. Elle pilote la politique de santé en région, en relation très étroite **avec les autres politiques publiques**. Ainsi, 80 % des inégalités observées en matière de santé ne dépendent pas directement du système de soins. Les facteurs sociaux (emploi, revenus, éducation), l'environnement (logement, milieux extérieurs) ou encore les comportements (activité physique, alimentation, addictions) jouent un rôle prépondérant sur la santé des populations. Il y a donc bien nécessité d'agir de **façon collective** et l'ambition du PRS est précisément de croiser la politique de santé avec tous les champs de l'action publique.

Pour lutter contre les déserts médicaux et améliorer l'accès aux soins, c'est également une **politique globale de l'aménagement du territoire** qu'il faut conduire. L'attractivité d'un territoire pour le professionnel et sa famille est déterminante pour encourager les installations. Le concours de tous est donc indispensable, notamment celui des élus locaux qui ont une connaissance fine de leur territoire, de leurs habitants et de

leurs besoins. En outre, les compétences propres dont ils disposent offrent des possibilités d'action sur des déterminants sociaux de la santé des populations.

C'est dans cette optique que l'ARS souhaite développer, dans les territoires prioritaires, la dynamique des **contrats locaux de santé, qui, à l'initiative conjointe de l'ARS et d'une collectivité territoriale**, permettent de réunir les élus, l'ARS et les partenaires du territoire, autour d'actions communes visant à améliorer l'accès aux soins et l'état de santé général de la population.

Ainsi, **l'accès pour tous à une médecine de qualité, dans des délais raisonnables**, passe par un renforcement de l'attractivité globale des territoires pour les professionnels de santé et leur famille, par le soutien aux initiatives locales, par la mise en œuvre d'innovations, tant en termes d'outils que d'organisation, et par l'accompagnement des professionnels de santé, projet par projet, territoire par territoire.